PACTE 2012

POUR UNE SOCIÉTÉ OUVERTE À TOUS !

L'Association des Paralysés de France lance son pacte 2012 et fait la tournée des candidats à l'élection présidentielle jeudi 26 janvier !

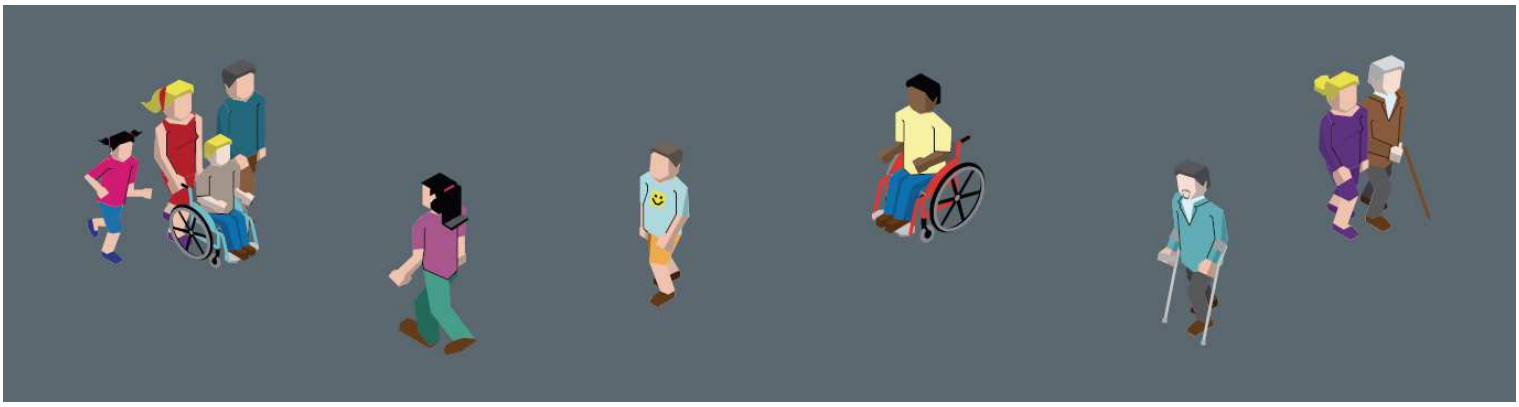

Dossier de presse - janvier 2012

Contacts presse :
APF : Evelyne Weymann - evelyne.weymann@apf.asso.fr - 01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37
Mediaprism : Jean-Claude Roux - jeanclaude.roux@mediaprism.fr - 01 53 29 25 02 - 06 07 57 60 30
Mediaprism : Anne Rabasse - a.rabasse@mediaprism.fr - 01 53 29 09 59 - 06 58 91 95 05
Délégation Départementale de Vendée : Stéphanie Ottou – dd.85@apf.asso.fr – 02 51 37 03 47

Sommaire

L'APF lance son pacte 2012 et fait la tournée des candidats le 26 janvier ! **3**
Le Pacte APF pour une société ouverte à tous !
La Tournée APF des candidats : jeudi 26 janvier
Les 12 engagements du pacte pour une société ouverte à tous

La Tournée APF des candidats jeudi 26 janvier : le programme **5**

Liberté : un environnement sans obstacles, pour tous ! **6**
Les engagements
Témoignages : accessibilité aux bâtiments et transports

Egalité : une vie sociale et citoyenne pour tous ! **8**
Les engagements
Témoignages : scolarisation et emploi

Fraternité : une solidarité pour tous, avec tous ! **10**
Les engagements
Témoignages : accès aux soins et ressources

Annexes

Le plaidoyer de l'APF « Construire une société ouverte à tous » **12**

L'APF en bref **13**

L'APF lance son pacte 2012 et fait la tournée des candidats le 26 janvier !

L'Association des paralysés de France (APF) lance, jeudi 26 janvier, son « Pacte pour une société ouverte à tous ! », contribution de l'association pour une politique inclusive, qui s'appuie sur le « vivre-ensemble ». Avec ce document, l'APF veut interpeller les candidats aux élections présidentielles et législatives, mais aussi les citoyens sur la nécessité de construire une société ouverte à tous. Ce pacte s'appuie sur les droits de l'homme et sur les valeurs républicaines : Liberté, Egalité, Fraternité.
Afin de sensibiliser les candidats à l'élection présidentielle aux préoccupations des personnes en situation de handicap et de leur famille, l'APF organise la tournée des candidats le jeudi 26 janvier. L'association se rendra dans les partis et QG des 10 principaux candidats pour les interpeller sur leur prise en compte du handicap dans la campagne présidentielle. Chaque candidat a été informé de l'évènement et sollicité pour être présent afin de recevoir le pacte en mains propres et le signer avant le 24 mars. L'APF communiquera ensuite sur les signatures obtenues.

> Le Pacte APF 2012 pour une société ouverte à tous !

L'APF, mouvement représentatif des personnes en situation de handicap et de leur famille, lance son « **Pacte pour une société ouverte à tous !** ». Organisé en triptyque autour des valeurs républicaines liberté, égalité et fraternité, ce pacte est composé de 12 engagements fondamentaux qui constituent la base d'une société ouverte à tous, d'une politique du « vivre-ensemble ».
Les candidats aux élections présidentielle et législatives ainsi que tous les citoyens sont invités à signer ce pacte en ligne sur www.apf.asso.fr.
Alors que 10% de la population française est concernée par le handicap, les candidats aux élections ne peuvent pas se permettre d'occulter les préoccupations des personnes en situation de handicap et de leur famille. Ces 12 engagements républicains portent des objectifs et actions qui rejoignent les préoccupations de chaque citoyen, en situation de handicap ou valide.

> La tournée APF des candidats : jeudi 26 janvier 2012

L'APF tient à interpeller tout particulièrement les candidats à l'élection présidentielle, en leur demandant de signer ce pacte et de s'engager, s'ils sont élus, à inscrire les objectifs et actions présentés dans ce document dans l'agenda politique dès 2012.

C'est pourquoi **l'APF organise jeudi 26 janvier la tournée des candidats**.

PACTE APF 2012

Dix voitures Smarts habillées aux couleurs du pacte APF et équipées de fauteuils roulants aux couleurs des partis en question et aux noms des candidats sillonneront Paris pour déposer le pacte APF, un fauteuil roulant personnalisé et un kakémono aux 10 principaux candidats à l'élection présidentielle.

Jean-Marie Barbier, président de l'APF, remettra en mains propres ce pacte aux candidats.
Le cortège de Smarts partira à 9h précises du siège de l'APF (17, bd Auguste Blanqui, Paris 13e) pour s'arrêter 30 min dans chaque QG de candidat ou siège de parti.

Les journalistes sont invités à suivre le cortège de Smarts ou à rejoindre la tournée directement dans l'un des QG de campagne des candidats.

> Les 12 engagements du Pacte pour une société ouverte à tous

→ Signer le pacte APF 2012, c'est dire :
Oui à la liberté = un environnement sans obstacles, pour tous !
Oui à l'égalité = une vie sociale et citoyenne pour tous !
Oui à la fraternité = une solidarité pour tous, avec tous !

→ Signer le pacte APF 2012, c'est soutenir 12 engagements pour parvenir à une société ouverte à tous :
Engagement 1 : **Une « France accessible » dès 2015**
Engagement 2 : **Le libre choix des biens et des services**
Engagement 3 : **Des espaces, des services et des produits conçus pour tous !**
Engagement 4 : **Des transports et une voirie accessibles dans tous les territoires**
Engagement 5 : **L'accès à une éducation inclusive**
Engagement 6 : **L'égalité dans l'accès et dans le maintien dans l'emploi**
Engagement 7 : **La possibilité d'exercer ses droits**
Engagement 8 : **Une vie affective, sentimentale et sexuelle pour tous !**
Engagement 9 : **Le droit à des ressources suffisantes**
Engagement 10 : **L'accès aux soins pour tous, sur tout le territoire**
Engagement 11 : **La reconnaissance du « risque autonomie »**
Engagement 12 : **De nouveaux droits pour les aidants familiaux et les proches**

→ Signer le pacte APF 2012, c'est demander au **président de la République et aux députés élus de concrétiser ces engagements par des actions inscrites dès 2012 dans l'agenda des priorités politiques.**

Pour découvrir le Pacte APF 2012 et le signer,
rendez-vous le 26 janvier sur www.apf.asso.fr

La Tournée APF des candidats jeudi 26 janvier : le programme

8h30 - 9h : **Accueil et petit déjeuner** au siège de l'APF 17 bd Auguste Blanqui, Paris 13e

9h : **départ du cortège**

9h45 - 10h : **Arrêt devant l'Assemblée nationale**

10h15 - 10h45 : **Arrêt au QG du Parti socialiste**
59, rue de Ségur, Paris 7e

11h05 - 11h35 : **Arrêt au siège de l'UMP**
238, rue de Vaugirard, Paris 15e

11h55 - 12h25 : **Arrêt au siège du Modem**
133 bis, rue de l'Université, Paris 7e

13h15 - 13h45 : **Arrêt au siège d'Europe Ecologie - Les Verts**
6 bis, rue du Chaudron, Paris 10e

Séparation du cortège :

14h30 - 15h : **Arrêt au QG du Front de Gauche**
8, rue Chassagnole, Les Lilas (93)

15h30 - 16h : **Arrêt au siège du Mouvement Républicain et Citoyen**
3, avenue du Corbéra, Paris 12e

16h45 - 17h15 : **Arrêt au QG de Cap 21**
49, rue Liancourt, Paris 14e

14h30 - 15h : **Arrêt au QG du Front national**
64, bd Malesherbes, Paris 8e

15h20 - 15h50 : **Arrêt au siège du Nouveau Centre**
84, rue de Grenelle, Paris 7e

16h05 - 16h35 : **Arrêt au siège de République solidaire**
9 bis, rue du Cherche Midi, Paris 6e

Liberté : un environnement sans obstacles, pour tous !

> Les engagements du pacte

Engagement 1 : Une « France accessible » dès 2015

→ Objectif : **Concrétiser l'accès à tout pour tous** quels que soient les espaces de vie : espaces publics, cheminements, bâtiments publics et privés, d'habitation, scolaires, de travail, de loisirs, de santé, de culte, commerces, réunions et débats publics, dispositifs de vote…

→ Action prioritaire : **Adopter un plan pluriannuel d'investissement « accessibilité universelle »** pour mettre en accessibilité tous les bâtiments publics et privés existants ; ce plan devra notamment comporter des dispositifs d'incitation aux petites communes, aux petits commerces, et à certaines branches professionnelles (tourisme par exemple), des dispositifs de formation de tous les acteurs, ainsi que des dispositifs de sanctions.

91% de la population considèrent que l'accessibilité est un enjeu de société qui concerne tout le monde et sur lequel il faut investir.
IFOP-APF Septembre 2011

Engagement 2 : Des espaces, des services et des produis conçus pour tous !

→ Objectif : **Généraliser l'approche de la conception universelle** pour penser, dès l'origine, l'ensemble des produits, des services, des espaces et des outils d'information et de communication, et avec une facilité et une qualité d'usage pour tous.

→ Action prioritaire : **Créer une Agence nationale à l'accessibilité et à la conception universelle** pour disposer, en un seul lieu identifié par tous les maîtres d'ouvrage et d'œuvre, d'un centre de ressources : information ; espace d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques ; promotion, suivi et contrôle des dispositifs publics ; élaboration et coordination des normes et des standards ; gestion d'une caisse de financements publics.

1 Français sur 3 a souvent rencontré des difficultés d'accessibilité.
IFOP-APF Septembre 2011

Engagement 3 : Des transports et une voirie accessibles dans tous les territoires

→ Objectif : **Organiser une chaîne d'accessibilité ininterrompue du déplacement (transports publics et voirie) en coordination avec tous les acteurs** pour permettre à toute personne, quels que soient ses capacités de mobilité et son lieu de vie (espaces ruraux et urbains) de se déplacer librement.

→ Action prioritaire : **Imposer et faire respecter les mises aux normes de tous les moyens de transports publics et des aménagements de voirie** pour rendre accessibles les bus et autobus urbains et interurbains, de tourisme, scolaires et les transports ferroviaires, aériens, maritimes, ainsi que les gares, les quais et la voirie, avec une capacité d'accueil plus importante et dans les mêmes conditions de prestations et de services que tout un chacun.

5,2 millions de Français de plus de 20 ans et plus déclarent être gênés dans leurs déplacements en raison d'un handicap.
DREES Etudes et résultats n°305 / 2004

Engagement 4 : Le libre choix des biens et des services

→ Objectif : **Garantir un réel accès aux biens et services** pour permettre à chacun d'exercer son libre choix, en prenant en compte les besoins spécifiques de tous les publics en termes d'accueil, d'information, de communication.

→ Action prioritaire : **Renforcer les droits des consommateurs, usagers ou clients** pour porter et développer collectivement des actions de conciliation ou juridiques assorties de sanctions afin de combattre toute discrimination fondée sur le handicap, l'âge ou la maladie constatée à l'égard des personnes.

Le handicap : 1re **cause de discrimination** en France à égalité avec l'origine ethnique.
IFOP-APF mai 2005

> Témoignages

Linda, 32 ans, Marseille (13)

« Alors que Marseille est la 2e ville de France et que nous serons capitale européenne de la culture en 2013, rien n'est fait pour l'accessibilité de la ville ! Ni la voirie, ni les transports en commun, ni les commerces, ni les établissements recevant du public ne sont accessibles ! Même les places de parking réservées sont fréquemment occupées par des personnes valides…

Les seuls magasins dans lesquels je peux accéder sont les grands supermarchés ; je ne peux aller dans aucun magasin de proximité, ni aucune boutique du centre ville. D'ailleurs le centre ville est pavé et donc difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Dernier exemple, en 2007 lors de l'élection présidentielle j'étais dans un bureau de vote inaccessible, je ne pouvais pas rentrer dans l'isoloir, j'ai donc été relégué dans un coin de la pièce; et je n'ai pas pu mettre mon enveloppe dans l'urne car celle-ci était trop haute ! Cette année, j'espère vraiment que je vais pouvoir voter dans des conditions correctes ! »

« En 2007, je n'ai pas pu rentrer dans l'isoloir, ni mettre mon enveloppe dans l'urne pour voter ! »

Stéphanie, 34 ans, Paris (75)

« Même si l'accessibilité des transports a avancé ces dernières années, il reste toujours beaucoup à faire ! Les rampes pour accéder aux bus sont régulièrement en panne. Je dois donc attendre le prochain bus en espérant que la rampe fonctionnera ! Pour le métro, la seule ligne accessible est la ligne 14, mais là aussi il faut espérer que les ascenseurs ne soient pas en panne ! Il m'est déjà arrivé d'être bloqué sur le quai du métro, l'ascenseur étant en panne, mon mari a dû me porter pour qu'on puisse sortir du métro ! La France reste toujours très en retard par rapport aux autres pays européens où l'accessibilité universelle est automatiquement prise en considération ! »

« A cause d'un ascenseur en panne, mon mari a dû me porter pour sortir du métro ! »

Johann, 40 ans, Chaumont (52)

« Les problèmes d'accessibilité dans les transports sont très fréquents à Chaumont, la voirie n'étant pas du tout accessible ! A Chaumont, il n'y a que 3 arrêts de bus accessibles ! Il est donc pratiquement impossible d'utiliser les bus puisqu'on ne peut pas choisir où l'on va. De plus, pour utiliser les rares bus équipés de rampe d'accès, il faut téléphoner 24h à l'avance pour prévenir qu'on souhaite prendre le bus ! On n'est bien loin de la société inclusive niveau transports : les personnes valides prennent les bus, et les personnes handicapées prennent un service de transports adaptés ou des taxis !

Par ailleurs, la gare de Chaumont est actuellement en travaux dans le but de la rendre accessible, car jusqu'alors on ne pouvait pas prendre le train ! Et encore, la gare en elle-même sera bientôt accessible, mais pour accéder aux voies, c'est un autre problème ! »

« Il n'y a que 3 arrêts de bus accessibles dans tout le réseau de bus de Chaumont !»

Egalité : une vie sociale et citoyenne pour tous !

> Les engagements du pacte

Engagement 5 : L'accès à une éducation inclusive

→ Objectif : **Garantir une éducation, une scolarité et une formation de qualité à tous les enfants et à tous les jeunes en situation de handicap** pour leur permettre d'être avec tous les enfants et les jeunes de leur âge, en portant une attention particulière et en organisant une réponse adaptée aux personnes ayant des besoins spécifiques et/ou complexes.

20 000 enfants en situation de handicap sont totalement exclus de toute scolarisation.
Rapport Paul Blanc mai 2011

→ Action prioritaire : **Mettre en place, dès la rentrée scolaire et universitaire, un dispositif de soutien à tout enseignant qui accueille un enfant ou un jeune ayant des besoins spécifiques en mobilisant les moyens adéquats et pérennes** pour garantir à tout enseignant de disposer des appuis humains et techniques nécessaires, d'une formation adaptée, des outils pédagogiques adaptés et de la possibilité de s'appuyer, le cas échéant, sur des établissements et services médico-sociaux.

Engagement 6 : L'égalité dans l'emploi

19,3 % : Le taux de chômage des personnes en situation de handicap est deux fois plus important que celui de la population valide.
Ministère de l'emploi – DARES 2007

→ Objectif : **Renforcer l'accès à l'emploi, garantir le maintien dans l'emploi et la vie au travail des personnes en situation de handicap** pour assurer un égal accès à la vie professionnelle à tous, quel que soit le milieu de travail.

→ Action prioritaire : **Activer, harmoniser et coordonner l'ensemble des dispositifs existants afin de les optimiser dans le cadre d'un réel pilotage et d'une concertation permanente des politiques publiques de formation et d'emploi au plan national, régional et local** pour permettre l'égalité de traitement des personnes en situation de handicap par la mobilisation des acteurs concernés et l'effectivité du droit aux mesures appropriées.

Engagement 7 : La possibilité d'exercer ses droits

→ Objectif : **Faciliter et rendre égal l'accès à tous les droits communs ou spécifiques** pour permettre à chacun d'exercer sa citoyenneté et ses propres droits de manière simple par soi-même, sa famille ou son entourage.

79 046 demandes ont été reçues par le Médiateur de la République en 2010.
Rapport annuel du Médiateur de la République 2010

→ Action prioritaire : **Disposer sur tout le territoire de services publics d'information de proximité sur tous les droits des citoyens, communs ou spécifiques,** pour garantir à tous la connaissance et l'effectivité des droits, et veiller à la formation des professionnels pour prendre en compte les situations spécifiques, voire complexes.

Engagement 8 : Une vie affective, sentimentale et sexuelle pour tous !

61% des Français estiment que les personnes en situation de handicap n'ont pas de vie sexuelle.
IFOP-APF mai 2006

→ Objectif : **Permettre aux personnes en situation de handicap d'exprimer leurs aspirations, d'exercer leur droit à une vie affective, sentimentale et sexuelle et en garantir le respect** pour assurer leur droit au libre choix, à l'autodétermination et à l'intimité dans ce domaine quels que soient leur mode et leur lieu de vie.

→ Action prioritaire : **Faire évoluer la règlementation pour créer des services d'accompagnement sexuel faisant appel à des assistants sexuels formés pour les personnes ayant des difficultés dans ce domaine** et organiser le débat public sur ce sujet avec tous les acteurs concernés.

> Témoignages

Michel, papa de Rémi, 10 ans, Chantonnay (85)

« Malgré une notification en mai dernier par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Vendée accordant à notre fils, Rémi, une auxiliaire de vie scolaire (AVS) à partir de la rentrée de septembre 2011, Rémi n'a toujours pas d'AVS et nous sommes en janvier ! Après avoir avancé différents arguments incohérents, l'Inspection académique de Vendée nous oppose le fait que Rémi soit scolarisé dans une école privée, ce qui l'empêcherait d'avoir une AVS !

Sans AVS, Rémi a beaucoup de mal à suivre l'enseignement ; il ne peut être scolarisé que les matins et reste à la maison les après-midis. Ma femme et moi-même avons dû aménager notre temps de travail et demander du renfort à la famille pour s'occuper de Rémi toutes les après-midi. Bien évidemment cette situation nuit à Rémi qui voit ses efforts scolaires réduits à néant, ne pouvant suivre les cours que la moitié du temps !

« Sans AVS, Rémi ne peut être scolarisé qu'à temps partiel ! »

Il y a quelques semaines, nous avons mis en demeure l'Inspection académique en leur demandant d'exécuter la décision de la MDPH et d'accorder une AVS à Rémi. L'Inspection d'Académie avait 2 mois pour répondre à notre courrier ; nous arrivons presque à la fin de l'échéance. Sans réponse de leur part, nous n'hésiterons pas à saisir le Tribunal administratif pour que Rémi ait enfin une AVS et puisse être scolarisé dans les mêmes conditions que les autres enfants. »

Catherine, 46 ans, Evry (91)

« Enseignante en situation de handicap à l'IUT d'Evry, cela fait plusieurs années que ma situation n'est prise en considération ni par le président de l'université ni par le rectorat. Malade depuis 7 ans, je demande chaque année un aménagement de poste afin de pouvoir enseigner dans des conditions acceptables et depuis 7 ans le directeur de l'IUT refuse de mettre en œuvre l'étude de poste, pourtant demandée par la médecine du travail. Le recteur et le président d'université se renvoient la balle car aucun ne veut prendre la responsabilité, ni financer cette étude. Mais cette année, mon état de santé s'est tellement aggravé que c'est un reclassement qu'il me faudrait et non plus un aménagement de poste ! Pourtant si celui-ci avait été mis en place dès le début de mon handicap, je n'aurais pas été hospitalisée si fréquemment depuis et n'aurais pas connu autant de rechutes !

« Cela fait 7 ans qu'on me refuse l'aménagement de mon poste de travail ! »

Il y a un an j'ai été changée de site et depuis quelques mois ma charge de travail a été allégée, mais je n'ai toujours pas d'aménagement de poste.

J'ai également subi de fortes pressions, qui relèvent, pour moi du harcèlement moral ! Pour chaque démarche que j'effectue, je dois envoyer des dizaines de courriers avec autant de justifications. Ces démarches hyper-procédurières sont faites pour décourager les personnes de se saisir de leurs droits. »

Fraternité : une solidarité pour tous, avec tous !

> Les engagements du pacte

Engagement 9 : Le droit à des ressources suffisantes

→ Objectif : **Créer un revenu d'existence au moins égal au SMIC brut** pour garantir des ressources vitales à toutes les personnes ne pouvant pas ou plus travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie invalidante, indépendantes des ressources du foyer.

→ Action prioritaire : **Engager dès 2012 un plan pluriannuel de revalorisation des ressources et définir un calendrier pour la création de ce revenu d'existence** pour combattre toutes les formes de pauvreté et de précarité.

8,2 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté dont **plus de 1 million de personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante.**
INSEE - Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009 et DREES mars 2011

Engagement 10 : L'accès aux soins pour tous, sur tout le territoire

26% de Français ont dû renoncer ces dernières années à des soins médicaux ou à l'achat de médicaments à cause de leur coût.
ViaVoice-CISS octobre 2010

→ Objectif : **Permettre l'accès à des soins de qualité et adaptés pour tous** et supprimer toute discrimination liée aux ressources.

→ Action prioritaire : **Supprimer toute franchise médicale et garantir un accès élargi à la couverture maladie universelle complémentaire** pour garantir l'égal accès aux soins de toute personne, quelles que soient ses ressources.

Engagement 11 : La reconnaissance du « risque autonomie »

→ Objectif **: Reconnaître le « risque autonomie » de sécurité sociale, quels que soient l'âge et l'origine de la perte d'autonomie** afin de couvrir intégralement tous les frais liés aux besoins d'aide à l'autonomie : aides humaines, aides techniques, aménagement du logement ou du véhicule, accès aux services et établissements…

→ Action prioritaire : **Engager dès 2012 une concertation avec toutes les organisations concernées dans le secteur du handicap et des personnes âgées et définir un calendrier** pour construire la création de ce nouveau risque.

La catégorie de population la plus à risque de limitation de son autonomie, au-delà de 75 ans, passera de 8 % de la population totale aujourd'hui, à 9,1 % dans dix ans et à **16,6 % en 2050.**
CNSA – Rapport 2010

Engagement 12 : De nouveaux droits pour les aidants familiaux et les proches

8,3 millions de Français sont estimés être des aidants familiaux.
Enquête Handicap-Santé sur les Aidants Informels

→ Objectif : **Garantir à tous les proches (parents, conjoints, enfants, fratrie, voisins…) la reconnaissance spécifique de nouveaux droits lorsqu'ils sont aidants : aides financières, droits sociaux, formations, accès à des dispositifs de répit et/ou de soutien…** pour procurer le soutien nécessaire à l'aide quotidienne et non professionnelle apportée à une personne en situation de handicap, quel que soit l'âge.

→ Action prioritaire : **Mettre en place un programme « soutien aux aidants familiaux et proches »** pour permettre à chaque aidant familial ou proche de bénéficier d'une « dotation financière » et/ou de services en nature, qu'il pourra utiliser sous différentes formes, et établis selon ses besoins et ceux de la personne en situation de handicap.

> Témoignages

Jean-Pierre, 45 ans, Nantes (44)

« Il y a maintenant un an, mon dentiste m'a annoncé que je devais me faire poser une couronne. Son coût : 350€. Impossible lorsque l'on touche l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et la Majoration pour la vie autonome, soit 811€ par mois. Je sais bien qu'un jour je vais tout de même devoir me faire poser cette couronne, mais pour l'instant, je n'ai pas d'autre choix que de renoncer à me faire soigner.

« Je n'ai pas d'autre choix que de renoncer à me faire soigner »

A cause de mon handicap, je dois également bénéficier d'une pédicure tous les mois, qui me revient à 27€ par consultation ; la sécurité sociale ne prenant en charge qu'un quart du coût ! Cette somme peut sembler dérisoire, mais elle ne l'est pas lorsqu'on vit sous le seuil de pauvreté et qu'on ne fait déjà que 2 repas par jour, faute de moyens ! Et je paye également la franchise médicale, soit 50€ par an !

Par ailleurs, de nombreux cabinets médicaux restent aujourd'hui inaccessibles, je dois donc demander au médecin d'effectuer la consultation à domicile, ce qui me coûte bien plus cher qu'une consultation classique. »

Sylvie, 60 ans, Paris (75)

« Il est très difficile de survivre lorsque l'on touche l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Je suis obligée de rogner sur mes heures d'auxiliaire de vie pour pouvoir me nourrir ! Je bénéficie de l'Allocation de compensation tierce personne, que j'utilise, non pas pour payer mon auxiliaire de vie, mais pour acheter de la nourriture ! Le matin, je fais donc sans auxiliaire de vie et me débrouille toute seule pour me préparer. Mais avec l'âge, je fatigue et il m'est de plus en plus compliqué de me passer de cette aide ! Je vis à Paris dans un petit 2 pièces que je loue 600€ par mois, avec l'APL, le reste à charges est tout de même de 400€ ! Et cela fait maintenant 15 ans que je suis inscrite sur les listes de la mairie de Paris pour avoir un logement HLM au rez-de-chaussée !

« Je suis obligée de rogner sur mes heures d'auxiliaire de vie pour me nourrir ! »

Cette précarité impacte aussi ma vie sociale et mes loisirs, moi qui adore lire, je n'achète plus de livres, pareil pour la musique, le cinéma ou le théâtre, je n'ai pas les moyens ! Je ne vais jamais au restaurant et je n'invite même plus des amis chez moi, financièrement cela m'est impossible. Mon ordinateur qui a plus de 10 ans fonctionne très difficilement et je ne peux pas m'en racheter un neuf. Et moi qui ait beaucoup voyagé étant jeune, cela fait 10 ans que je ne suis pas partie en vacances. »

Le plaidoyer de l'APF « Construire une société ouverte à tous »

En 2010, l'APF a rédigé son plaidoyer « Construire une société ouverte à tous », recueil des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et leur famille dans tous les domaines de la vie.
Ce plaidoyer s'appuie sur les droits fondamentaux, notamment ceux inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, et rejoint la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.
Ce document de référence a été diffusé largement à tous les responsables administratifs et politiques de France : aucun d'eux ne peut aujourd'hui affirmer sa méconnaissance des préoccupations des personnes en situation de handicap et leur famille.

Vivre « comme tout le monde », choisir librement son mode de vie, participer à la vie de la cité et en être acteur : c'est tout simplement ce que désirent les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Construire une société ouverte à tous :
- c'est construire une société qui rend effectifs les Droits de l'Homme ;
- c'est construire une société conçue et aménagée pour être accessible à tous, c'est-à-dire une société qui considère l'accessibilité universelle comme une norme fondamentale de la qualité de vie de tous les citoyens et donc qui s'inscrit dans les politiques d'aménagement et de développement durable ;
- c'est construire une société qui combat les préjugés et les discriminations ;
- c'est construire une société qui s'oppose à toute logique d'exclusion et d'injustice sociale ;
- c'est construire une société qui affirme et défend la participation sociale de chacun, quelles que soient ses capacités et ses déficiences ;
- c'est construire une société dans laquelle chacun a sa place et respecte celle des autres ;
- c'est construire une société en collaboration avec tous.

C'est cette société que l'APF souhaite partager avec tous et dans tous les domaines :
- l'exercice de la citoyenneté et le respect de la dignité des personnes,
- la conception et l'aménagement d'un environnement accessible à tous,
- l'éducation et la scolarité pour tous, avec tous
- l'ouverture de la vie professionnelle à tous,
- la garantie d'un revenu décent pour tous,
- le financement de toutes les dépenses liées au handicap,
- la préservation de la santé et le bien être de chacun,
- l'amélioration de la vie en famille,
- le droit à la vie affective, sentimentale et sexuelle,
- le soutien de l'accès aux loisirs, aux pratiques culturelles et sportives, aux vacances, avec tous.

L'APF en bref

L'APF, créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement national de défense et de représentation des personnes avec un handicap moteur et de leur famille qui rassemble 28 000 adhérents, 25 000 bénévoles et 12 000 salariés.

L'APF milite activement au niveau national et dans tous les départements pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté.

L'APF gère des services et des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées. 30 000 personnes en situation de handicap et leur famille bénéficient de ces services et de ces lieux d'accueil qui les accompagnent dans le choix de leur mode de vie : scolarité, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, accès aux loisirs et à la culture…

> L'APF sur internet

Le site de l'APF	www.apf.asso.fr
Le blog politique de l'APF	www.reflexe-handicap.org
Le blog juridique	vos-droits.blogs.apf.asso.fr
Le blog de l'accessibilité universelle	accessibilite-universelle.blogs.apf.asso.fr
Le blog de Faire Face	www.faire-face.fr
L'APF sur Facebook	www.facebook.com/associationdesparalysesdefrance
L'APF sur Twitter	www.twitter.com/apfhandicap